

## TRUST CIBC

## Les principales raisons de désigner la Compagnie Trust CIBC

La désignation d'un exécuteur testamentaire, d'un liquidateur ou d'un mandataire aux biens est l'un des aspects les plus importants et les plus difficiles de la planification successorale. Même une succession des plus simples peut nécessiter une administration s'échelonnant sur plusieurs années. À la Compagnie Trust CIBC, nous comprenons le caractère unique de chaque administration en vertu d'une procuration relative aux biens ou à titre d'exécuteur testamentaire ou liquidateur. Notre équipe d'experts attirés sera là pour administrer vos biens de votre vivant ou votre succession après votre décès, avec discrétion et compassion.

### 01 Permanence

Contrairement à des particuliers, comme un avocat, un comptable ou un membre de la famille qui ont d'autres contraintes de temps, la Compagnie Trust CIBC est toujours à votre service et prête à vous soutenir, vous et votre famille, lorsque vous en avez le plus besoin. La désignation de la Compagnie Trust CIBC signifie que chaque fois que vous ou vos proches en avez besoin, toute l'équipe est prête à vous aider. Bien que les particuliers ne puissent prédire l'évolution de leur situation et de leurs disponibilités au fil du temps, la Compagnie Trust CIBC aura toujours un plan lorsqu'elle sera appelée à agir.

### 02 Engagement et priorité

La Compagnie Trust CIBC accorde la priorité à l'exécution efficace de vos volontés, tandis que les avocats et les comptables peuvent diviser leur temps entre diverses tâches. Notre équipe est prête à consacrer le temps et l'attention nécessaires pour assurer une administration efficace, alors que d'autres exécuteurs testamentaires, liquidateurs ou mandataires professionnels pourraient ne pas être en mesure de le faire.

### 03 Succession

Si l'exécuteur testamentaire, liquidateur ou mandataire est un particulier qui décède avant que l'administration soit terminée, une autre personne devra probablement être désignée officiellement pour prendre la relève. Lorsque l'exécuteur testamentaire, liquidateur ou mandataire aux biens est une société, comme la Compagnie Trust CIBC, la succession n'est pas un problème.

### 04 Sécurité et protection de vos actifs

Il peut être particulièrement difficile de sécuriser et de protéger les objets de famille et les autres biens personnels pour la prochaine génération. La protection de ce qui vous appartient de droit et de ce qui appartient à votre succession est une responsabilité clé de votre mandataire aux biens et de votre exécuteur testamentaire ou liquidateur. La Compagnie Trust CIBC possède les compétences et les connaissances nécessaires pour s'assurer que ces biens seront gérés prudemment et transmis en toute sécurité à vos bénéficiaires désignés.

### 05 Expertise spécialisée

L'administration de vos biens de votre vivant et après votre décès peut être un processus complexe exigeant beaucoup de temps. La Compagnie Trust CIBC offre une expertise spécialisée comme mandataire aux biens et exécuteur testamentaire ou liquidateur depuis plus de 100 ans. Notre équipe de spécialistes possède une vaste expérience des actifs complexes (p. ex., multiples biens immobiliers, bijoux, œuvres d'art et antiquités) et d'autres compétences, notamment en fiscalité.

### 06 Point de contact unique

Nous répondons à tous vos besoins en regroupant tous les services nécessaires sous un même toit. Les particuliers, comme les avocats, peuvent devoir faire appel à un certain nombre d'autres ressources pour s'occuper de la gestion des biens, de la fiscalité ou des placements. Votre directeur relationnel, Compagnie Trust CIBC est votre personne-ressource et coordonnateur unique, tirant parti des connaissances approfondies de la banque pour protéger votre patrimoine.

### 07 Tenue de dossiers

La Compagnie Trust CIBC dispose des capacités nécessaires pour tenir des comptes exacts des opérations et des activités. Nous fournissons des rapports réguliers aux clients et aux bénéficiaires (au besoin) pour les tenir informés de l'avancement d'une administration.

### 08 Présence à l'échelle nationale

Accessible d'un océan à l'autre, la Compagnie Trust CIBC est autorisée à exercer ses activités dans tous les territoires de compétence canadiens. Les membres de la famille, les amis, les avocats et les comptables peuvent ne pas être en mesure d'assurer personnellement le même niveau de surveillance des actifs multiterritoriaux s'ils sont nommés à titre d'exécuteur testamentaire, de liquidateur ou de mandataire aux biens.

### 09 Aucune exigence de caution

Les exécuteurs testamentaires ou liquidateurs peuvent être tenus par le tribunal de déposer une caution. La Compagnie Trust CIBC est automatiquement exemptée de l'obligation de déposer une caution pour administrer une succession; votre succession peut ainsi économiser temps et argent.

### 10 Honoraires concurrentiels

La Compagnie Trust CIBC propose des honoraires concurrentiels pour agir à titre d'exécuteur testamentaire, de liquidateur ou de mandataire aux biens. Lorsque vous collaborez avec la Compagnie Trust CIBC, vous bénéficiez de notre pouvoir d'achat en ce qui a trait aux frais de négociation des actions privilégiées, aux commissions des courtiers immobiliers et aux frais de gestion de biens, ce qui n'est pas offert par la plupart des exécuteurs testamentaires, liquidateurs ou mandataires aux biens qui sont des particuliers. Les clients actuels de la Banque CIBC profitent également de rabais supplémentaires sous forme de réduction des frais sur les biens que nous gérons déjà. Vous pouvez signer une entente relative aux honoraires avec la Compagnie Trust CIBC afin de bloquer les honoraires aux tarifs actuellement en vigueur.

Communiquez avec votre conseiller CIBC pour en savoir plus sur les services de la Compagnie Trust CIBC.

## VOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS

Depuis 1916, la Compagnie Trust CIBC (et ses prédécesseurs) répond aux besoins des Canadiens en matière de succession et de services de fiducie. Nos directeurs relationnels, Compagnie Trust CIBC chevronnés travaillent en étroite collaboration avec vous, tirant parti de notre vaste éventail d'experts internes pour s'assurer que vos actifs sont bien gérés maintenant et pour les générations futures.

### Spécialistes en gestion fiduciaire

Ces spécialistes supervisent les décisions discrétionnaires, vous protégeant et protégeant vos actifs.

### Spécialistes en placement

Ces spécialistes collaborent avec votre conseiller CIBC actuel au moyen de plateformes de gestion discrétionnaire.

### Équipe des testaments

Cette équipe aide votre directeur relationnel, Compagnie Trust CIBC et vos conseillers juridiques à gérer votre plan successoral.

### Spécialistes en gestion de biens

Ces spécialistes fournissent les soins spéciaux dont vous avez besoin pour vos biens immobiliers et vos héritages.



### Spécialistes en administration de successions et de fiducies

Ces spécialistes assurent la production de rapports réguliers, détaillés et exacts à l'intention des clients et des bénéficiaires.

### Spécialistes en fiscalité et en comptabilité

Ces spécialistes collaborent avec vos conseillers fiscaux sur les questions relatives à l'impôt successoral et à l'impôt sur les fiducies en mettant l'accent sur la maximisation de l'épargne.

**GROUPE DE SOCIÉTÉS CIBC**  
Accès à l'expertise, à l'exclusivité et au pouvoir d'achat du Groupe de sociétés CIBC.